

Image not found or type unknown



Refus de garants suite nouvelle loi

Par **caminie**, le **24/05/2009** à **12:44**

Bonjour,
Je cherche actuellement un logement. J'ai des revenus moyens et ma belle-mère se portait garant pour moi. Or, avec les nouvelles lois, l'agence immo refuse le garant.
Les droits à l'allocation logement ne sont pas prises en compte pour l'obtention d'un logement, ce qui me permettrait d'obtenir celui-ci sans problème.
L'agence me propose donc, avec l'accord stipulé de la direction de la caf auprès du service comptable, que la personne garante co-signe le bail et effectue une déclaration de non résidence dans le logement.
J'ai un doute sur la véracité de cette possibilité car au demeurant, mon garant qui serait donc mon co-bailleur perçoit trop pour me permettre d'obtenir l'allocation logement.
Cette manœuvre me permettrait d'obtenir mon apl à laquelle j'ai droit initialement.
En vous remerciant